This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

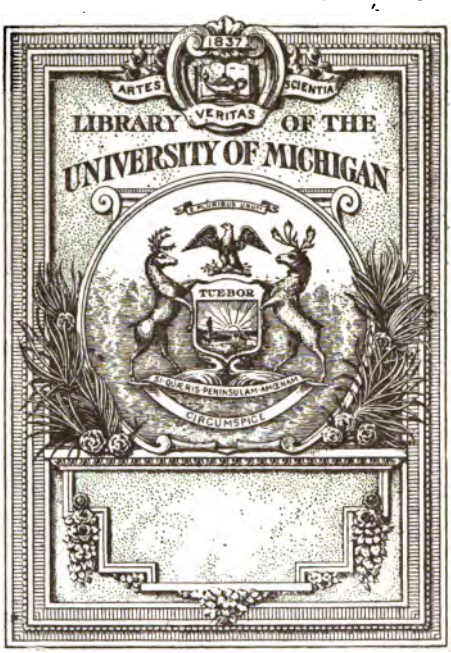
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

BV
1477
.B77

ÉCOLE SAINT-ELME — ARCACHON

138

DES DROITS

ET

des Devoirs de la Famille

DANS L'ÉDUCATION

Discours prononcé à la distribution des prix le 24 Juillet 1890

PAR

LE T. R. P. BOURGEOIS

Provincial des Frères-Prêcheurs.

BORDEAUX

IMPRIMERIE CENTRALE A. DE LANEFRANQUE

23-25, Rue Permentade, 23-25.

1890

DES DROITS

ET

des Devoirs de la Famille

DANS L'ÉDUCATION

MESSIEURS,

En me demandant de venir présider cette fête de famille, le cher Directeur de cette École a obéi, sans doute, à un sentiment d'amitié; mais il a voulu aussi, si je ne me trompe, au lendemain du jour où nous avons célébré le cinquantième anniversaire de la profession religieuse du Père Lacordaire, affirmer une fois de plus l'étroite solidarité qui unit les deux branches de la Famille Dominicaine. C'est dans le cœur du même Père qu'est née la pensée du rétablissement, en France, de l'Ordre des Frères Prêcheurs et de l'institution du Tiers-Ordre Enseignant de Saint-Dominique.

Declassed 11-11-32 AJM

183378

C'est dans le même esprit que ces deux forces, mises en œuvre pour le service de l'Église et de la France, poursuivent la mission qui leur est confiée. Il est bon qu'on ne l'oublie pas; mais il convenait de le rappeler, en face du souvenir de l'acte définitif dont est sortie notre restauration en France. C'est ce qu'a voulu le Père Libercier en m'appelant, aujourd'hui, au milieu de vous, et c'est ce que j'ai voulu, moi-même, en accédant à son désir si bienveillant. Comment, d'ailleurs, m'y serais-je dérobé, quand il avait le droit de me rappeler que ma vie a reçu, à son début, l'empreinte du Tiers-Ordre et que je dois tant à ces maîtres qui ont été le Père Lécuyer, le Père Houlès et le Père Jourdan!

Messieurs, c'est l'usage que, dans ces solennités, on vous entretienne pendant quelques instants de questions relatives à l'Éducation. Vous avez encore présents à l'esprit les discours où l'on vous parlait, avec autant de compétence que de cœur, de l'éducation religieuse et nationale, puis de l'éducation physique. Je ne suis point un éducateur, je ne puis donc pas vous apporter les résultats d'observations personnelles, faites sur l'âme des

enfants; mais je suis Prêtre et Français, et, à ce double titre, je suis à même d'exprimer ce que tout Prêtre et tout Français, soucieux des intérêts de son pays, éprouve et désire, en regard des tendances qui cherchent à prévaloir au milieu de nous, dans l'éducation des enfants. Vous ne serez donc pas étonnés que je me croie autorisé à vous rappeler, aujourd'hui, ce que la Famille doit penser de ses droits et de ses devoirs, dans cette œuvre capitale de l'Éducation.

Quand nous prêtons l'oreille à ce qui se dit autour de nous, et si nous jetons les yeux sur ce qui se passe, nous nous trouvons en présence de deux doctrines : l'une affirme que la culture de l'enfant appartient à l'État, que c'est lui qui doit l'élever, et que, dès lors, son éducation doit être une éducation neutre, faite en dehors des principes de la religion positive et même de la Foi à l'existence de Dieu.

C'est bien là ce que nous avons entendu, et il ne se peut que l'écho de ces prétentions ne soit arrivé jusqu'à vous. Depuis dix ans, elles ont été formulées plusieurs fois, en diverses manières, et,

notamment, on a pu lire ceci, dans un rapport qui a eu son heure de célébrité : « Dès lors que » l'individu est dans l'État comme la partie dans » le tout, il dépend donc complétement de la » volonté générale, et c'est elle qui doit décider » de la direction à donner à l'esprit et au cœur » dans leur formation : du reste, on trouve dans » cette dévolution de l'Éducation à l'État un » grand bénéfice, car, par là, et par là seulement » on peut faire une France unique et dont les » membres poursuivent énergiquement le même » but. »

En même temps, ces principes passaient dans la pratique, et nous avons sous les yeux l'expérience tentée, d'une éducation où l'on s'occupe de tout : de grammaire, d'histoire, de géographie, de sciences, de lettres, de philosophie, de droit, excepté de la science de Dieu et des conséquences de la croyance à un Dieu créateur, Providence, Sauveur et Rémunérateur.

A l'encontre de cette affirmation, il y en a une autre. Celle-ci prétend que c'est aux parents qu'incombe le soin d'élever leurs enfants : que, dès lors qu'ils ont reçu cette grâce de mettre au

monde un être composé d'une âme et d'un corps, c'est leur devoir de mener l'âme à sa plénitude, comme ils mènent le corps à son développement total. Ils peuvent, sans doute, appeler à leur aide, dans cette tâche laborieuse, le concours d'auxiliaires qui interprètent leur pensée et achèvent leur mission, et cela, sous le double contrôle du pouvoir civil comme de l'autorité de l'Église; il convient même et, parfois, il est nécessaire qu'ils aient recours à des maîtres dévoués et expérimentés qui partagent leur responsabilité et soient les agents d'une éducation qu'ils ne suffisent pas à donner eux-mêmes; mais ils ne sauraient abdiquer, en aucun cas, un devoir imprescriptible et sacré, et surtout se désintéresser de la culture morale et religieuse de leurs enfants. Le maître ne sera ici qu'un délégué; jamais un substitué, au moins dans l'acception totale du mot.

Qui a raison de ces deux doctrines? Où est la vérité? Je pourrais me dispenser de le rechercher, car le bon sens français semble l'avoir décidé, parmi nous, d'une manière non équivoque. A côté des efforts qui sont faits pour s'emparer officiellement de l'éducation de l'enfance, en dépit de

toutes les ressources dont dispose la théorie de l'État enseignant, je vois les parents réclamer pour eux-mêmes la direction de leurs enfants, je les vois, partout, en grand nombre, ardents à leur assurer non seulement l'instruction, mais l'éducation morale et religieuse. Pour en arriver là, il leur en a parfois coûté de grands sacrifices. Ils n'ont pas hésité à les faire. Ils ont dû prélever sur leurs modestes ressources le budget de l'éducation chrétienne de leurs enfants; ils ont accepté cette charge avec joie. Tous, sans doute, n'ont pas pu ce qu'ils auraient voulu. Quelques-uns ont subi avec regret la force des choses, mais ceux-là mêmes ont souhaité que la charité pût leur permettre de mettre leur attitude d'accord avec leurs pensées intimes. Et, ce qui est vrai de l'enseignement primaire l'est aussi de l'enseignement secondaire, en ce sens, du moins, qu'on n'a pas réussi, malgré tout, à enrayer le mouvement qui, depuis cinquante ans, s'était prononcé en faveur de l'enseignement libre et religieux. Malgré des conditions bien difficiles, quelquefois périlleuses pour les parents, les enfants ont continué à affluer là où, en cultivant l'esprit, on élevait les âmes, on leur parlait de Dieu, du

devoir, de l'honneur chrétien, des espérances immortelles.

En somme, l'affirmation du droit à l'éducation libre et chrétienne se dresse éclatante sous nos regards ; elle a donné lieu, dans ces derniers temps, et elle donne lieu, chaque jour, à bien des manifestations d'active énergie ; elle a mis en mouvement bien des dévouements généreux, et je suis sûr d'être l'écho de vos âmes en vous disant qu'il faut remercier Dieu, pour le passé, et avoir confiance pour l'avenir.

Quelle est, devant les principes, la signification précise de cet élan qui s'est produit dans le sens de la liberté et du caractère moral et religieux de l'éducation ? Ce qu'il faut d'abord y voir, c'est une œuvre de juste interprétation des devoirs des parents. Quoi de plus juste, en effet, pour des parents, que d'élever ou faire élever leurs enfants sous leur responsabilité ? Faut-il, pour établir ici leur devoir, rappeler que la paternité humaine a son type dans la paternité même de Dieu ? Or, si Dieu se donne, au ciel, un Fils, éternel comme lui et parfait comme lui, et si, ses fils de la terre,

ces êtres que sa main a créés, il les suit de sa Providence active pendant toute la durée de leur épreuve, ne faut-il pas penser que l'œuvre de la paternité humaine ne sera achevée, qu'autant que l'enfant aura été mis en possession de toutes ses forces, qu'il sera à même de choisir et de réaliser sa vocation terrestre, et capable de préparer sa suprême destinée? C'est là le fondement le plus solide du droit et du devoir des parents, dans la question qui nous occupe.

Il en est un autre, plus apparent et qui vous touche davantage, c'est l'affection si naturelle des parents pour leurs enfants. Comme cette affection est profonde, et comme elle est providentielle! Elle date du moment même où deux âmes se sont rencontrées dans le désir d'unir leurs destinées. Chaque étape, dans leur existence devenue commune, n'a fait qu'accroître cette tendresse. Composée d'espérance, d'abord, elle s'est dilatée ensuite, en face d'une douce réalité, puis d'un progrès qui avait son retentissement dans le cœur des parents, et elle s'est fait, de tout ce qu'elle a donné et souffert, une force indestructible à toute atteinte. Oh! qui pourra assez admirer ce que

Dieu a mis d'amour pour leurs enfants dans le cœur d'un père et dans le cœur d'une mère, de cet amour qui se prouve par le dévouement et par le sacrifice ! Et l'on voudrait que, lorsque l'enfant a grandi sous le soleil de cette double tendresse, lorsqu'il s'est épanoui comme une jeune fleur plantée et cultivée à sa première heure par une ardente sollicitude, l'on voudrait, dis-je, qu'une puissance étrangère et sans cœur pût venir mettre la main sur cet enfant et dire, au nom de je ne sais quelle autorité abstraite : « Cet enfant est à moi, désormais ; c'est à moi qu'il appartient de façonner son esprit, son cœur, son âme, s'il en a une. Vous, parents, vous n'avez plus rien à voir dans sa culture ; votre rôle est fini. Il est à moi, c'est-à-dire à tous, à la volonté générale ; c'est elle qui doit, maintenant, le diriger. Son rôle commence aujourd'hui, pour ne plus jamais finir. » Est-ce que cela est possible ?...

Non, Messieurs, cela n'est pas possible, d'autant mieux que Dieu a déposé, chez le Père et chez la Mère, des aptitudes qui se complètent merveilleusement pour l'œuvre de l'éducation. L'enfant a besoin d'être guidé, et il a besoin d'être aimé. Il

faut que son intelligence se développe en regard de l'ordre éternel, mais il faut que sa recherche de l'avenir se fasse dans un milieu humain. Il y a pour l'enfant une double lutte à subir : la lutte contre les difficultés extérieures, la lutte contre celles du dedans. Il lui faut une première initiation, celle des premières années, puis une autre qui se fait en face d'une raison grandissante. Comme le Père et la Mère sont préparés pour toutes ces exigences! Ce que la Mère aura commencé, le Père l'achèvera. Elle sera la puissance qui ramène au dedans, il sera celle qui pousse au dehors. Elle formera les premières habitudes de l'activité, et elle dirigera les premiers mouvements du sentiment et de la conscience, il se chargera du progrès de l'intelligence et de la volonté, alors qu'elles débordent sur l'avenir. La Mère sera douce et compatissante comme le cœur dont elle est l'organe, le père apparaîtra dans la fermeté et la vigueur qui montrent le triomphe comme le prix du courage dans l'épreuve. Et, sous cette double action, l'enfant grandira doucement, sans secousse, dans l'ordre intellectuel et moral, comme dans l'ordre physique, incliné lui-

même à accueillir les leçons que le foyer lui donnera et qui se feront dans son souvenir une place immortelle.

« Un jour viendra peut-être où les parents s'aper-
» cevront que l'intelligence de l'enfant réclame
» d'autres aliments, son caractère une discipline
» plus soutenue, sa formation physique et morale
» un milieu différent. Il se peut, d'ailleurs, que
» les affaires, leurs occupations et d'impérieux
» devoirs absorbent leur vie et consument un
» temps qu'ils ne demanderaient pas mieux que
» de consacrer tout entier aux chers petits êtres
» que Dieu leur a donnés (1). » Rien ne s'oppose à ce qu'alors les parents fassent appel à d'autres influences, à ce que, prenant leur enfant par la main, ils aillent frapper à la porte d'un collège et disent à ces hommes qu'ils ne connaissent pas, dont ils connaissent pourtant l'expérience et le dévouement : « Voici mon Fils, je vous le confie; prenez notre place, achevez d'en faire un homme. Faites-en aussi un chrétien ! » Oui, des parents peuvent faire cela, il est nécessaire qu'ils le

(1) *Du Concours de la Famille dans l'Éducation publique,* par M. A. LIBERCIER.

fassent; mais, ce qui leur est interdit, c'est de se désintéresser du caractère de l'éducation qui sera donnée à leurs enfants. C'est d'abdiquer, en quelque sorte, leur droit de contrôle, toute part, toute responsabilité dans une œuvre qui les touche de si près.... Cela, ils ne le peuvent pas sans encourir devant leur conscience les reproches les plus mérités.

Que si on veut qu'au dessus et en dehors des parents, au dessus et en dehors des représentants qu'ils ont choisis, il y ait un œil qui veille, au nom de tous, et pour le bien commun, dans la mesure qui intéresse ce bien commun; nul n'y contredit. Que si on demande que les influences qui viennent du Ciel par l'organe de l'Église s'appliquent au foyer et à l'école; il le faut. Mais, ce qui reste entier, c'est plus que le droit, c'est le devoir de la Famille, du Père et de la Mère, de pourvoir librement à l'éducation de leurs enfants : devoir sacré et éternel que rien ne saurait entamer et que rien ne fera fléchir; devoir si bien compris par les parents qui m'écoutent, si bien respecté dans cette École, et dont il m'est doux de saluer la conscience vivante dans notre

pays comme une des forces qui nous permettent de concevoir pour son avenir les meilleures espérances.

Si, appliquer la liberté à l'éducation, c'est reconnaître le devoir des parents, vouloir que l'éducation soit morale et religieuse, c'est interpréter justement aussi les besoins et, dès lors, les droits des enfants.

La raison, lorsqu'on l'interroge sur le grand devoir de la vie humaine, celui qui prime tous les autres, nous répond que la vie nous a été donnée pour que, tout en réalisant la mission que les circonstances nous font, ici-bas, nous cherchions à obtenir la vie définitive et éternelle dont nous avons le pressentiment et le désir, par l'acceptation des conditions que nous a posées à cet effet la souveraine autorité de Dieu. Ainsi, d'après les lumières mêmes de la raison, nous ne sommes pas faits seulement pour les quelques années qui s'écoulent entre le berceau et la tombe. Notre désir va par de là. Tout nous parle d'un avenir immortel, et nos aspirations vers le Bien, vers le Beau et le Vrai qui ne sont jamais satisfaites,

et nos tristesses et nos déceptions si diverses, si nombreuses, que nous répétons ces paroles mélancoliques du poète :

> Si mon cœur fatigué du rêve qui l'obsède,
> A la réalité revient pour s'assouvir,
> Au fond des vains plaisirs que j'appelle à mon aide,
> J'éprouve un tel dégoût que je me sens mourir.

Ce n'est pas à dire, pourtant, qu'il faille dédaigner les devoirs que la vie nous apporte; non, il faut tenir compte des conditions qui nous sont faites, mais sans renoncer à de plus hautes recherches. Et la loi, pour nous, c'est d'être comme ces satellites qui, tout en se mouvant sur eux-mêmes, se meuvent incessamment autour d'un centre qui dirige leurs mouvements.

Ce but, comment le chercherons-nous? Évidemment, notre règle ne peut se trouver qu'en Celui-là même qui nous a donné la vie. C'est Lui qui détermine les lois auxquelles il faut obéir, et c'est en nous conformant à sa volonté sainte que nous pouvons atteindre notre destinée. Ce n'est donc pas seulement dans notre nature humaine, mais encore dans les faits de l'histoire qu'il faut chercher la volonté positive de Dieu.

Or, les faits nous disent que Dieu n'a pas laissé l'homme à lui-même, qu'après l'avoir doté de son intelligence et de sa liberté, il ne lui a pas dit : « Maintenant, va, agis suivant les lois de ta conscience, je te retrouverai un jour, pour te punir ou te récompenser, suivant que tu auras été fidèle ou non »; mais que Dieu s'est penché sur le berceau de l'homme et qu'il lui a parlé. Il a parlé, d'abord, à nos premiers parents, confirmant ce qu'il leur avait dit dans la conscience; plus tard, quand la conscience a dévié, il la ramène à ses premiers devoirs, et, enfin, il lui donne sa suprême consécration en Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, qui laisse après lui une société d'hommes chargés de son autorité pour perpétuer dans le monde la vérité, la loi et la vie.

Et cela devait être, car il était impossible, si Dieu est bon, sage et puissant, qu'il laissât l'homme à une lumière aussi incertaine que celle de la conscience, il était impossible qu'il ne précisât pas les affirmations ébauchées par elle dans notre cœur.

Tels sont les principes qui dominent la vie, et,

ces principes, les chrétiens les acceptent et les professent. Les conditions auxquelles on atteint l'avenir consistent pour eux : dans le devoir de croire à la parole révélée de Dieu, de se soumettre à sa loi, et, enfin, d'entrer dans le rayonnement de la vie qui vient de Lui.

Ces principes nous font mieux comprendre les besoins et les droits de l'enfant, et, dès lors, le devoir de toute éducation.

Élever un être, en effet, c'est le mettre à même d'atteindre sa fin en tenant compte de sa nature et des lois présupposées qu'il a reçues de Dieu. Ce n'est pas seulement le mettre à même d'atteindre partiellement sa fin, ou une fin plus ou moins secondaire, mais bien totalement sa fin définitive, dernière. Tant qu'il n'est pas soulevé tout entier vers son but, on n'a pas réalisé le devoir de l'éducation.

C'est là ce que méconnaît tout d'abord l'éducation neutre ou sans Dieu. Elle élève l'enfant en regard de sa destinée temporelle, de sa carrière ; elle se préoccupe de le mettre à même de prendre sa place dans le milieu social où il vit, mais elle ne s'inquiète pas de son mouvement vers l'infini,

vers Dieu. Pour elle, tout se résume dans la culture de l'intelligence, en regard des choses du temps; elle oublie que l'intelligence n'est pas le tout de l'homme, qu'en lui il y a un cœur et une volonté, qu'il faut les former, et qu'on ne le fait pas en les ramenant ou en les maintenant au terre à terre de la vie présente.

Et qu'on ne dise pas que, lorsque l'enfant sera initié aux éléments des connaissances humaines, il pourra lui-même choisir et, avec les ressources qui seront entre ses mains, se mouvoir vers son terme. Non : le prétendre serait méconnaître chez l'enfant les exigences du germe et celles imposées par les conditions de la vie humaine.

L'exigence première du germe, c'est qu'il soit mû incessamment par les causes secondes qui concourent à son développement. Du moment où sa culture est négligée, il retourne vers la mort. N'est-ce pas ce que nous voyons? — Que les agents qui contribuent à la croissance d'une plante : le soleil, la rosée, la terre, cessent d'agir sur elle; on la verra s'étioler, puis périr! — Eh bien! l'enfant c'est un germe — c'est un germe dans l'ordre physique, car lui qui est destiné à

être fort, qu'il est faible, d'abord! Il doit commander un jour à la nature et, en attendant, tout lui commande! — C'est un germe dans l'intelligence, car qu'il est loin, encore, de la perception facile de la vérité! Comme il est réfractaire à la lumière! — C'est un germe dans l'ordre moral, car combien les attraits de la vertu et les devoirs qu'elle impose sont encore enveloppés à ses yeux! Si donc, dans l'un ou l'autre de ces ordres de choses, sa culture est abandonnée, il périra. Hélas! n'est-ce pas l'expérience? Un enfant ne meurt pas seulement, parce qu'il n'a pas la nourriture qui lui convient, parce que celle qui l'a porté ne peut pas ou ne veut pas le nourrir. Il meurt encore à la vie de l'âme, parce qu'il n'a pas la nourriture de l'âme. C'est toujours la parole de la Sainte Écriture : « *Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis.* » Oui, les enfants demandent du pain; le pain de la vérité, le pain de l'éducation morale et religieuse, et si on ne le leur donne pas, ils meurent. Ils meurent d'autant plus qu'ici, ils sont entourés de plus de périls, qu'ils rencontrent plus d'obstacles, qu'ils ont plus d'ennemis à repousser. La vie ne saurait

triompher s'ils n'ont une nourriture saine et abondante. Plaise à Dieu qu'elle ne leur soit pas refusée !

On dit : « Plus tard, l'enfant la cherchera lui-même ». Mais, plus tard, est-ce que cet enfant, devenu homme, ne sera pas saisi par les nécessités de la vie, par ce qu'on appelle justement la lutte pour la vie. Il ne pourra donc plus se mettre en face de bien des questions pour les étudier à loisir. Il sera appelé à d'autres labeurs. Si, à ce moment, il a reçu l'initiation d'une instruction chrétienne, il sera suffisamment armé; sinon, il ne retrouvera pas facilement la lumière qui aura manqué à ses premières années. Désormais, ce ne sera plus, pour lui, le temps des préparations, c'est l'heure des applications. Et, où sont-ils, en effet, ceux qui ont fait ainsi leur éducation personnelle, et réparé les lacunes de leurs commencements ? C'est ici, plus que jamais, le cas de redouter l'arrêt de la Sainte-Écriture. L'enfant ne s'éloigne jamais des sentiers qu'il a suivis dans sa jeunesse !...

C'est là la pensée des chrétiens. Ils disent : « Tel enfant, tel homme plus tard » — et, encore : « La meilleure sauvegarde qu'on puisse

opposer aux tentations de l'avenir, aux entraînements de la vie, se trouve dans une éducation vraiment religieuse et chrétienne. » Ces vérités sont d'autant plus certaines qu'il se mêle ici aux lumières qui viennent de la raison un élément de grâce dont je ne parle pas, mais qui a un rôle actif et prépondérant. Aussi, on aura beau affirmer certains droits prétendus de la société humaine, rien ne saura prévaloir contre ces droits premiers et absolus. L'État peut aider l'âme humaine à tendre vers son but; du moment qu'il l'en détourne, il devient coupable et prévaricateur. Les intérêts qu'on pourrait alléguer ici ne sont plus que des droits mal interprétés qui laissent à la conscience le devoir sacré de la protestation.

Vous le voyez donc, Messieurs; quand nous vous demandons de défendre l'idée et la pratique des Écoles libres et chrétiennes, nous ne faisons que solliciter votre coopération en faveur d'un droit primordial : la liberté humaine, et de la reconnaissance de l'autorité souveraine de Dieu. Je dis même que nous vous demandons un acte de défense sociale, car les sociétés, bon gré mal gré, ne peuvent vivre que par les principes qui

régissent les individus ; et, si elles les abandonnent, elles pourront osciller entre le Bien et le Mal, la Vie ou la Mort, mais elles manqueront d'appui et ne tarderont pas à périr. Ce sont ces conséquences qu'il s'agit de prévenir en assurant le succès de l'Enseignement chrétien.

Mais, à quoi bon insister sur ces pensées qui sont les vôtres, Messieurs. Ne vous laissez pas entamer par de vaines déclamations en faveur de l'unité française ou de l'émancipation de la raison humaine ; continuez à témoigner au Collège libre et chrétien votre sympathie et votre confiance ; le Collège y répondra en préparant vos enfants à devenir des hommes, dans toute l'acception du mot, c'est-à-dire des cœurs dévoués à leurs semblables, des esprits fermes dans la Foi, des volontés fidèles au devoir ; en un mot des êtres vivant par le sacrifice, en regard de l'avenir qu'ils espèrent.

Pour vous, mes Enfants, si jeunes que vous soyez, appréciez les biens que vous recevez à l'École. Aimez-la comme un prolongement du foyer, le lieu sacré où s'exerce, de loin encore, l'autorité de vos parents, l'asile salutaire où vous trouvez, non seulement la vérité contingente et

inférieure, mais celle qui illumine la vie tout entière, en la rattachant à ses sublimes destinées. Profitez surtout des enseignements élevés qui vous y sont donnés, à la lumière de la foi en la Providence naturelle et surnaturelle de Dieu dans le monde, et vous serez un témoignage vivant de cette vérité, que la meilleure éducation est celle qui est faite par les parents, ou en leur nom, dans le respect de la notion de l'âme humaine et de sa dignité ; en regard de Dieu qui l'a rachetée, après l'avoir créée, et veut encore la glorifier toujours, après l'avoir gouvernée dans les chemins de son existence terrestre.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. DE Lanefranque.